

## 4<sup>e</sup> Slalom van Kuurne – 17 avril 2017

### Règlement Particulier

Le 4<sup>e</sup> Slalom van Kuurne est organisé par Autostal Hemicuda vzw le lundi 17 avril 2017.  
Localisation : Bedrijvenpark Kortrijk-Noord, Industrielaan et Noordlaan à Kuurne.

---

#### A. PROGRAMME

##### Timing

1-03-2017		Parution du règlement Début des engagements sur le site <a href="http://www.hemicuda.be">www.hemicuda.be</a>
14-04-2017	20:00	Clôture des inscriptions
<u>17-04-2017</u>	08:30	Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif <b>EMKA</b> <b>Noordlaan 8 - 8520 Kuurne</b>
	08:45	Ouverture du contrôle technique <b>EMKA</b> <b>Industrielaan 8 - 8520 Kuurne</b>
09:00-10:30		Reconnaissance pédestre du parcours
	09:45	Fin du contrôle administratif
	10:00	Fin du contrôle technique
	10:30	Affichage de la liste des concurrents qualifiés
	11:00	Départ de la première voiture pour la première manche

##### Résultats

Affichage du classement officieux : au maximum, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Affichage classement officiel définitif : 30 minutes après affichage du classement officieux.

##### Proclamation

30 minutes après affichage du classement officiel définitif

##### Permanence

*Avant l'épreuve:*

Autostal Hemicuda vzw  
[info@hemicuda.be](mailto:info@hemicuda.be) - J. Verschaeve 0475-66 60 51

*Pendant l'épreuve:*

Hangar EMK - Industrielaan - 8520 Kuurne  
Tel. 0475-66 60 51

## B. ORGANISATION

Le 4<sup>e</sup> Slalom van Kuurne compte pour le championnat régional Flamand 2017 (VAS), le championnat provincial du PAK de Flandre Occidentale 2017 et de la CSAP de Hainaut 2017

### Art. 1.2 Organisateur

Autostal Hemicuda vzw - Dronckaertstraat 586 - 8930 Lauwe  
info@hemicuda.be - www.hemicuda.be

### Art. 1.3 Officiels de l'épreuve

#### Direction de course

Directeur de course	Hugo De Moor	lic. 2016/160
Directeur de course adjoint	Gunther Dewispelaere	lic. 2016/315
Sécretaire	Joan De Volder	lic. 2016/216
Sécurité	Steve Verschaeve	lic. 2016/355
Relation concurrents	Guy Desmet	lic. 2016/034

#### Commission Sportive VAS

Président	Dick De Vylder	lic. 132
Membres	Freddy Hindryckx	lic. 113
	Filip Dewulf	lic. 139

#### Commission Technique VAS

Président	Olivier Herman	lic. 217
Membres	Vande Castele Philippe	lic. 208
	Vandemeulebroucke Claude	lic. 242

## C. DISPOSITIONS PARTICULIERES

### Art. 2 Description de l'organisation

Le 3<sup>e</sup> Slalom van Kuurne se déroule sur un parcours d'une longueur d'environ 1800 mètres.

### Art. 3 Inscriptions

Le formulaire d'inscription doit être rempli, signé envoyé à l'adresse suivante:

Autostal Hemicuda vzw - K. Destorme - Hospitaalstraat 9/0001 - 8930 Lauwe.

Vous pouvez également vous inscrire par courriel à l'adresse [info@hemicuda.be](mailto:info@hemicuda.be) ou via le formulaire d'inscription on-line, sur le site Internet [www.hemicuda.be](http://www.hemicuda.be).

**Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard le vendredi 14 avril à 20h00. Dans la mesure où le nombre maximum de concurrents admis ne serait pas atteint, une inscription plus tardive est possible, moyennant un supplément d'inscription, de 10,- EUR, au contrôle administratif.**

Un maximum de 80 concurrents sont autorisés. La priorité sera donnée aux préinscrits.

Si ce maximum n'est pas atteint, vous pourrez encore vous inscrire le jour même et, également, si c'est nécessaire, souscrire à une licence d'un jour de la VAS.

### Art. 4 Participation aux frais - Autorisation de départ - Assurance

#### a. Participation aux frais

La participation aux frais, à payer à l'organisateur, est **30,- EUR** par pilote.

A titre promotionnel, dans la catégorie PROMO, ce montant est ramené à **25,- EUR** pour les pilotes, participant pour la 1<sup>ère</sup> année et dont cette qualification a été acceptée par l'organisateur.

Dans la participation aux frais, sont inclus les coûts relatifs à tous les documents, e.a., les numéros de départ.

Chaque participant est tenu de payer ce montant en espèces et de fournir la monnaie exacte, à la table d'inscription.

#### **b. Autorisation de départ - Assurance**

Le commissaire sportif officiant remettra à chaque participant, l'autorisation de départ après que la prime d'assurance et le montant de la contribution aux frais de fonctionnement de la fédération (VAS vzw) lui aient été liquidés.

Le montant total de l'autorisation de départ à payer au Commissaire Sportif est **15,- EUR** par pilote.

A titre promotionnel, dans la catégorie PROMO, ce montant est ramené à **10,- EUR** pour les pilotes, participant pour la 1<sup>ère</sup> année et dont cette qualification a été acceptée par l'organisateur.

Chaque participant est tenu de payer ce montant en espèces et de fournir la monnaie exacte au Commissaire Sportif.

Pour recueillir la prime d'assurance, la compagnie d'assurance (AXA - Royale Belge SA- numéro police 700.558.685), mandate, à l'intervention de son courtier, le commissaire sportif pour officier en son nom.

Pour recueillir les montants dus à la fédération (VAS vzw), le commissaire sportif officie en direct, mandaté par cette fédération.

#### **Art. 10 Classements – Tableau officiel**

Les classements seront disponibles au secrétariat.

Le tableau officiel d'affichage sera installé dans le hangar EMKA, Industrielaan à Kuurne.

#### **Art. 16 Vérifications finales**

Des Vérifications finales auront éventuellement lieu dans le hangar EMKA, Industrielaan à Kuurne.

#### **Art. 18 Prix**

La remise des prix aura lieu dans le hangar EMKA, selon le timing mais au plus tard à 20:00 heures.

Prix prévus en liquidités

- les 3 premiers au classement général
- les 3 premiers dans la classe
- première dame
- les 3 premiers au classement Promo
- souvenir à la première écurie

Le pilote doit être présent pour recevoir son prix, sinon il ne sera attribué. Les prix ne seront pas transmis aux bénéficiaires à l'intermédiaire d'autres personnes.

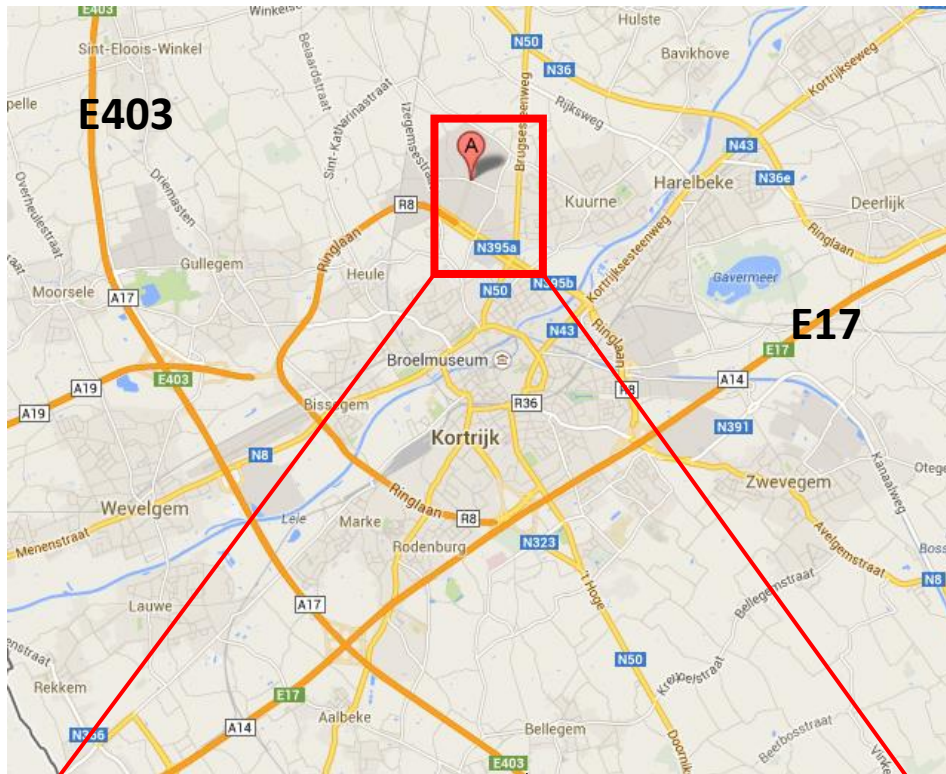
#### **Art. 20 Varia**

- Ce règlement particulier est basé sur les règlements standard slalom de la VAS. Pour le règlement sportif, technique et standard complet, voir [www.vas.be](http://www.vas.be)
- Entre 09h00 et 10h00 le silence doit autant que possible être préservé (concours de chants de pinsons).
- Lors du ravitaillement du véhicule, un extincteur doit se trouver à proximité immédiate.
- Barbecues et flammes nues sont strictement interdits dans le paddock.
- La maintenance des voitures doit être exécuté au-dessus d'une bâche imperméable.
- Route d'accès:  
Le parc des concurrents - (Noordlaan à Kuurne) – **est uniquement accessible** par la Izegemstraat et l'Industrielaan à Kortrijk - (voir la carte en annexe).
- En cas de discussion le règlement écrit en néerlandais sera applicable.

Règlement particulier approuvé le ...02.2017 sous le numéro B.W.2017. .... par Jos Goessens, pour la commission sportive VAS.

Nombre de pages: 3.

## Sommaire



**Gand  
Anvers  
Bruxelles**

**Tournai  
Mons**

## Detail



**Acces au Parc des Concurrents  
Par le Izegemstraat**

**Controle  
Administrative  
en Technique**